

L'équipement requis du véhicule et du chauffeur:

- Documents CMR comprenant les données du transporteur sous la forme d'un cachet ou imprimées (l'accent étant mis sur les champs 16 et 23);
- Extincteur, min. 2 kg;
- Vêtements de protection (chaussures de protection avec embout métallique, gilet haute visibilité, chaussures et casque de protection, gants de protection);
- Ceintures de transport, min. 6, angles, cornières, tapis antidérapant ;
- Bande de mesure de 5 m au min.;
- Téléphone portable avec appareil photo (possibilité d'envoyer des MMS) ;
- Câble TIR;
- Carte routière en version papier avec le réseau actualisé des routes en Europe;
- Module GPS avec localisation;
- Espèces min. 100€ (LTL), 200€ (FTL).